

Réunion de dialogue, Genève, 4 juillet 2022

Moyens de soutenir les droits fonciers des peuples autochtones et la tutelle des forêts

Introduction :

Lors de la Conférence sur le changement climatique de 2021 (COP26), un groupe de donateurs s'est engagé à soutenir les droits fonciers et la tutelle forestière des peuples autochtones et des communautés locales dans les forêts tropicales et subtropicales d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Les peuples autochtones ont exprimé le besoin de veiller à ce que le financement engagé dans le cadre de l'Engagement leur soit acheminé de manière à assurer l'alignement avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et à améliorer la gouvernance, l'appropriation, l'autonomisation, la rentabilité et les résultats.

Dans ce contexte, un groupe de bailleurs de fonds¹ a engagé Charapa Consult pour faciliter un processus d'évaluation des principes, des normes et des mécanismes permettant de mieux soutenir les droits fonciers et la tutelle des forêts des peuples autochtones conformément au cadre juridique international des droits des peuples autochtones.² Les résultats de ce processus seront présentés sous forme de recommandations générales à l'attention des donateurs. Le processus ne générera pas de recommandations pour les donateurs sur la manière d'allouer leurs fonds, car cela dépend des dialogues spécifiques établis entre les donateurs et leurs partenaires.

Profitant de la présence d'organisations autochtones, dans le cadre de la 15e session du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones à Genève, une réunion de dialogue a été organisée pour un groupe de 17 leaders autochtones d'Asie et d'Afrique anglophone. Les participants ont discuté de trois questions :

- Quelles sont les méthodes d'acheminement des fonds préférées par les peuples autochtones ?
- Quels sont les obstacles auxquels se heurtent les peuples autochtones pour accéder aux fonds ?
- Quels sont les messages clés adressés aux donateurs pour faciliter l'accès aux fonds ?

Vous trouverez ci-dessous un résumé des contributions fournies par les participants.

Modalités :

Le modèle préféré est que les fonds sont acheminés par le biais d'un mécanisme dirigé par les autochtones, établi aux niveaux mondial, régional et - éventuellement - national. Un mécanisme dirigé par les autochtones est préférable parce qu'il offre un accès direct, qu'il répond aux besoins et aux priorités des peuples autochtones, qu'il renforce la responsabilité envers les communautés et qu'il réduit les coûts de transaction.

¹ La Fondation Ford, le Fonds Christensen et la Fondation David et Lucile Packard

² Vous pouvez en savoir plus sur le Pledge et le processus d'évaluation sur le site Web de Charapa Consult : <http://www.charapa.dk/principles-standards-and-mechanisms-to-support-indigenous-peoples-tenure-rights-and-forest-guardianship/>

Le mécanisme fonctionne avec des principes établis, des critères et des directives de transparence ; double responsabilité envers les donateurs et les communautés et équilibre entre les genres. Il devrait être culturellement sensible et avoir une certaine flexibilité dans la gestion des fonds pour surmonter certains obstacles mis en place par les gouvernements nationaux tout en garantissant la responsabilité. De plus, il ne devrait pas seulement avoir une durée de vie de 5 ans (comme le Pledge) mais être établi avec une vision à plus long terme.

Un tel mécanisme devrait être en mesure de fournir un financement en cascade ; du niveau mondial au niveau régional, national et local. Les allocations par le biais du/des mécanisme(s) doivent être progressivement liées au développement des capacités.

Le ou les mécanismes doivent être basés sur une combinaison de structures institutionnelles responsables ; alors que les organisations autochtones représentatives doivent être au centre de la structure de gouvernance, des organes techniques dotés d'équipes financières dédiées devraient être mis en place pour la gestion des fonds.

Le renforcement des capacités doit être intégré comme élément central du processus. Cela nécessitera une évaluation des capacités existantes, mais également une clarification des besoins et des exigences en matière de capacités du côté des donateurs. Le renforcement des capacités doit être entrepris à différents niveaux.

Pour combler les lacunes et les préoccupations en matière de capacités, le ou les mécanismes doivent être conçus avec des dispositions transitoires en matière de capacités, à différents niveaux, selon les besoins.

Les contextes nationaux varient beaucoup et, dans certains pays, des gouvernements autoritaires et restrictifs rendent très difficile l'accès aux fonds pour les peuples autochtones. Le financement des bailleurs de fonds philanthropiques, qui est plus flexible, devrait être accordé en priorité aux pays difficiles et aux peuples autochtones qui ont des difficultés à accéder aux fonds.

Souvent, la coopération bilatérale est fournie au nom des peuples autochtones, mais elle n'atteint pas les communautés. Dans certains pays, l'acheminement des fonds des ambassades des donateurs bilatéraux et directement aux peuples autochtones peut être une option.

Dans certains cas, des intermédiaires de confiance, par ex. le Tenure Facility, peut jouer un rôle positif.

Obstacles :

Certains des principaux obstacles à l'accès des peuples autochtones aux fonds sont liés aux gouvernements autoritaires, qui ont adopté des lois et des réglementations restrictives pour les organisations de la société civile, et pour que celles-ci obtiennent une reconnaissance légale, des comptes bancaires, etc. Dans certains pays, les réglementations sur le blanchiment d'argent ainsi que la sécurité et le terrorisme, sont utilisés contre les organisations indigènes. Certaines institutions gouvernementales sont corrompues et exigent des pots-de-vin pour accepter des organisations ou des projets autochtones. Dans certains cas, les gouvernements créent des organisations dites indigènes pour servir leurs propres objectifs. Le renforcement des capacités et le dialogue avec les gouvernements sont essentiels pour surmonter ces obstacles.

Dans certains pays, il y a eu des conflits entre les peuples autochtones et l'État. Il est crucial de comprendre le contexte du conflit et d'être sensible au conflit. Les ressources peuvent créer de

nouveaux conflits et/ou exacerber les conflits existants, mais si le conflit est traité de manière constructive, des relations constructives peuvent être établies pour réduire les conflits et éviter qu'ils ne se transforment en violence. Le financement a une influence sur les gouvernements nationaux, ce qui peut aider à poursuivre des processus constructifs qui améliorent les relations entre les peuples autochtones et le gouvernement.

Les exigences des donateurs bilatéraux sont souvent lourdes et compliquées, et souvent justifiées par la nécessité de rendre des comptes aux contribuables. Cependant, les organisations autochtones ne savent souvent pas ce qu'implique une telle responsabilité – et quelles sont les exigences exactes en matière de capacité. Les donateurs pourraient-ils travailler à une définition convenue de la capacité et à un ensemble uniforme d'exigences, lié à différents niveaux et types de financement, qui soit également transparent et rendu public ?

Il y a eu des cas d'utilisation abusive et de tromperie ou de manipulation de la destination des fonds par des intermédiaires.

Les organisations de peuples autochtones ont une faible capacité à gérer des financements importants et doivent renforcer leurs capacités à cet égard. Ils doivent garantir la crédibilité de leurs organisations par la transparence et la responsabilité. L'un des défis est que les fonds ne répondent souvent pas aux besoins fondamentaux et aux priorités des communautés, par ex. nourriture et moyens de subsistance.

Messages clés aux donateurs :

Réduire les limitations actuelles et augmenter la flexibilité des exigences, pour permettre peuples autochtones à accéder aux fonds.

- Envisager de travailler avec des principes de responsabilité, non seulement envers les contribuables mais aussi envers les peuples autochtones en tant que gestionnaires des forêts.
- Les peuples autochtones sont propriétaires de leurs territoires. Un financement doit être fourni à la gouvernance des peuples autochtones de leurs territoires
- Établir des mécanismes participatifs de prise de décision et des mécanismes pour un dialogue soutenu entre les peuples autochtones et les donateurs
- Soutenir les priorités définies par les peuples autochtones eux-mêmes, y compris lorsqu'elles comprennent des besoins de base.
- Allouer des fonds pour l'analyse des conflits et l'atténuation, la résolution et la transformation des conflits
- Faites-nous confiance, nous pouvons faire le travail ! Les peuples autochtones ne sont pas rigides, et ce sont des choses faisables. Nous pouvons le faire, avec le renforcement des capacités !